



Apparu en première
page le 17.12.09



Act. 16.12.09; 21:57 Pub. 16.12.09; 22:33

Mies (VD)

Madame l'ambassadeur bloque les rives du lac

par Renaud Bournoud

La sécurisation du domicile de la diplomate américaine limite l'accès aux berges du Léman. Un député interpelle le Gouvernement vaudois.

Les Etats-Unis d'Amérique versus le canton de Vaud et son plan directeur des rives. L'affiche a le mérite d'être saugrenue. Concrètement, il s'agit de l'accès aux berges pour le public mis à mal par les mesures de sécurité qu'implique l'installation de la nouvelle ambassadrice américaine à l'ONU. Car Betty King a eu le bon goût de choisir une demeure en bordure du lac à Mies.

«Les 150 derniers mètres du chemin devant son domicile sont condamnés à la circulation. Mais les piétons peuvent toujours passer entre les barrages», décrit Patrice Engelberts, le syndic. Tout est fait pour que cela gêne le moins la population, selon lui.

Le député socialiste Jean-Michel Favez voit les choses d'un tout autre œil. «C'est un obstacle qui est lourd et inutile, estime-t-il. Ces mesures de sécurité vont à l'encontre du plan directeur des rives du lac qui doit assurer l'accès du public.» Il a interpellé le Conseil d'Etat sur cette contradiction, comme l'a relevé mercredi «La Liberté». Le député comprend que le statut d'ambassadeur nécessite des précautions de la part de la Confédération. «Mais alors il ne faut pas donner des parcelles où cette sécurité entrave le droit de libre passage des gens. L'intérêt public doit être prépondérant», juge-t-il.

«A Mies, on a renoncé depuis de nombreuses années à un cheminement le long des rives du lac pour le public», lui rétorque Patrice Engelberts.



Mercredi, les ouvriers s'activaient pour mettre en place les mesures de sécurité.
(Photo: reb)

Info-Box

Patrice Engelberts, syndic de Mies:

«Il y a simplement une guérite et une chicane. De toute manière, le chemin est peu fréquenté»